

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 479 302**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 07266**

(54) Appareil pour ramasser et éliminer des objets et des déchets.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 01 H 1/12; B 65 D 30/20, 33/10; B 65 F 5/00.

(22) Date de dépôt..... 27 mars 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 40 du 2-10-1981.

(71) Déposant : POUTCHITS Paul, résidant en France.

(72) Invention de : Paul Poutchits.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,  
14, rue Raphaël, 13008 Marseille.

- 1 -

Appareil pour ramasser et éliminer des déchets et en particulier des excréments d'animaux.

La présente invention concerne un appareil pour ramasser, recueillir et éliminer des objets, des déchets et en particulier des excréments d'animaux.

La pollution et la souillure des voies urbaines par les excréments d'animaux est un des problèmes aigus et préoccupants de la propreté et de l'hygiène des villes. On peut constater tous les jours, que les chiens déposent et laissent leurs excréments n'importe où, provoquant une gêne, une salissure et un danger indéniables. Particulièrement sur les voies publiques, les zones de stationnement automobile, les portes cochères, les entrées d'immeubles, les chemins de promenade, les parcs... L'enlèvement et l'élimination de ces excréments suscitent jusqu'à présent des difficultés sérieuses et onéreuses, et un effort très important en équipements appropriés et en personnel, supporté par les municipalités et les collectivités locales.

A l'heure actuelle, il existe des appareils soit avec des systèmes métalliques à ressorts, soit des systèmes de type canne-pelle nécessitant une double opération, d'une part le rejet vers le caniveau et d'autre part le nettoyage de l'instrument souillé, tels que les brevets français 2.401.275, 2.420.601, 2.426.772, 2.423.588, 2.356.768. Ces différents appareils sont encombrants et difficilement transportables dans un vêtement, un sac de dame, une pochette d'homme.

Le brevet suisse n° 77 00734 présente un système relativement plus maniable, mais qui nécessite un plan dur contre lequel il faut s'appuyer pour effectuer le ramassage.

Pour pallier à ces inconvénients, la présente invention, présente un appareil parfaitement discret, susceptible d'être emporté dans une poche de vêtement, sans la déformer, et permettant une action immédiate, rapide qui résoud les problèmes d'hygiène aigus à l'heure actuelle, notamment sur les voies publiques, et qui, de plus, évite l'obstruction des caniveaux et conduits d'égouts, grâce à son auto-élimination dans un

- 2 -

courant d'eau.

L'appareil se caractérise suivant l'invention par trois éléments, soit deux tiroirs de recueillement de forme géométrique telle que parallélépipédique, cubique, cônique, sphéroïde, pyramidale..., pour les excréments ou objets à ramasser, en matériau relativement rigide, destinés à être saisis par l'utilisateur chacun par l'intermédiaire d'une hampe et d'un réceptacle, en forme de poche, pour le stockage, en matériau souple, solidaire des deux tiroirs.

10 Une forme de réalisation particulièrement pratique de l'objet de l'invention se caractérise par deux tiroirs, à plat, l'un sur l'autre dans le sens horizontal, chacun en une seule pièce relativement rigide, leur forme et leur volume étant obtenus par pliage ou dépliage suivant des lignes de pli pré-  
15 établies, et par un réceptacle souple, en forme de poche enroulée à plat autour des deux tiroirs eux-mêmes à plat l'un sur l'autre, dont l'extrémité ouverte est solidaire des deux tiroirs. Lorsqu'il est mis en forme et en volume, chaque tiroir se prolonge sur la partie supérieure du fond par une  
20 hampe avec une fente destinée à bloquer les deux hampes oppo-sées l'une dans l'autre ce qui assure l'herméticité de l'appareil après usage. Les tiroirs opposés, de volume différent coulissent l'un dans l'autre, l'ouverture du réceptacle fixée sur la partie supérieure et interne des fonds et des côtés  
25 par collage, agrafage, soudage ou tout autre moyen sans limitation. Les hampes sont à l'extérieur du réceptacle. Elles assu-  
rent à l'utilisateur une prise efficace de chaque tiroir et une grande précision de manœuvre. De forme géométrique, elles peuvent être rectangulaires, carrées, trapézoïdales, ellipti-  
30 ques, circulaires, triangulaires, sinusoidales... Le réceptacle est échancre, de chaque côté, entre les deux tiroirs pour leur permettre d'être écartés suffisamment loin au moment de l'u-  
tilisation et d'être retournés sans peine.

Une forme de réalisation particulièrement recherchée de l'o-  
35 bjet de l'invention se caractérise par la nature des maté-  
riaux utilisés. Le matériau utilisé pour les tiroirs est rela-

- 3 -

tivement rigide et parfaitement délitable. Le matériau utilisé pour le réceptacle est souple et délitable. Ainsi sont éliminés les risques de barrage, d'obstruction intempestifs des caniveaux ou des conduits de toute nature où serait jeté l'appareil contenant les excréments. Sous l'effet de l'eau du caniveau ou de celle circulant dans les conduits, dans les égouts, les tiroirs et le réceptacle se délitent, se désagrègent et sont entraînés avec les excréments en fragments réduits par le courant d'eau. Le risque d'accumulation ou d'obstruction est supprimé et les excréments ou les déchets sont libérés dans l'égout. Cependant, l'appareil peut être réalisé dans tout autre matériau tel que carton, matière synthétique rigide ou souple ou tout autre matériau sans que la liste soit limitative.

15 L'appareil est très peu encombrant. A plat, réceptacle enroulé sur les deux tiroirs pliés, il tient discrètement, sans provoquer de déformations, dans une poche de vêtement, dans un sac à main pour dame, une pochette pour homme, à fortiori dans une boîte à gants d'automobile. A tout instant, à tout endroit, l'utilisateur peut s'en servir immédiatement pour recueillir et se débarasser civiquement et hygiéniquement des excréments d'animaux ou déchets de toute sorte. De plus, cet appareil comporte des tiroirs relativement rigides qui peuvent être fabriqués directement en forme et en volume et ne nécessitent aucun montage de la part de l'utilisateur.

20 Une forme de réalisation particulièrement utile de l'objet de l'invention se caractérise par le fait que l'appareil est destiné à une seule utilisation. Après usage, il est éliminé, par jet, dans les caniveaux, les bouches d'égouts, les poubelles, les lieux d'aisance, ou les boîtes à déchets, les boîtes à papiers, 30 disposées sur la voie publique. Pendant toute l'intervention, les mains et les doigts de l'utilisateur sont protégés de manière hygiénique et hors du contact direct avec l'excrément ou le déchet. Les matériaux utilisés sont opaques. Ils effacent chez l'utilisateur et suppriment chez autrui la répulsion na-

35

- 4 -

turelle et le dégout provoqués par la vue d'excréments ou de déchets tout à proximité. Il peut s'agir de carton, de papier, de matière synthétique rigide ou souple ou toute autre matière, transparente, semi-transparente, opaque...

Il est donné, à titre d'exemple non limitatif, deux modes de réalisation se référant aux dessins ci-annexés :

Figure 1 : Vue d'ensemble de l'appareil prêt à être utilisé

Figure 2 : Vue en coupe de l'appareil plié

Figure 3 : Vue à plat des deux tiroirs avec les lignes de pli préétablies

Figure 4 : Vue de profil de l'appareil après utilisation

Figure 5 : Vue de profil de l'appareil après retournement

Figure 6 : Vue de l'ensemble de l'appareil clos et bloqué

Figure 7 : Vue d'un tiroir en cours de dépliage

La Figure 1 représente une vue d'ensemble de l'appareil prêt à être utilisé. Cet appareil comporte deux tiroirs (1) et (2) de recueillement des déchets, ayant la forme d'un parallélépipède rectangle dont la partie opposée au fond (3) et la partie opposée à la base (5) sont ouvertes. Ces tiroirs sont disposés de part et d'autre des excréments ou des déchets (6) à recueillir. Le tiroir (1) est d'un volume supérieur à celui du tiroir (2) pour permettre à ce dernier de coulisser et de venir buter contre le fond (3) avec le bord libre (4) de la base (5). Les tiroirs étant réalisés dans un matériau relativement rigide, les bases (5) de ceux-ci jouent le rôle de racllette avec leur bord libre (4) pour gratter, décoller, soulever les déchets ou excréments. Le tiroir (2) coulissé à fond dans le tiroir (1) amène dans celui-ci les déchets.

Chaque tiroir se prolonge sur la partie supérieure du fond (3) par une hampe (7) en forme de trapèze renversé, la base la plus large en haut avec une fente (8) dans son quart supérieur, hampe dont la hauteur est au moins égale à la hauteur du fond du tiroir. Les hampes (8) sont à l'extérieur du réceptacle (9) permettant une prise efficace de chaque tiroir par l'utilisateur.

- 5 -

Le réceptacle (9) est en forme de poche et son extrémité ouverte est solidarisée aux tiroirs (1) et (2). L'ouverture du réceptacle (9) est fixée sur la partie supérieure et interne des fonds (3) et des côtés (10) par collage. La longueur de la poche est égale à trois fois la hauteur du fond du tiroir le plus grand. Le réceptacle est échancre de chaque côté entre les deux tiroirs sur une hauteur égale ou légèrement supérieure à la diagonale la plus importante d'un des côtés du tiroir (1) pour permettre aux deux tiroirs un écartement suffisant au moment de l'utilisation et d'être retournés sans peine pour être bloqués.

La figure 2 représente une vue de l'appareil plié. Le réceptacle souple (9) en forme de poche est enroulé à plat autour des tiroirs (1) et (2) eux-mêmes à plat l'un sur l'autre, le fond replié sur la base et la hampe repliée sur le fond, le tout présentant un ensemble plié relativement plat, peu encombrant.

La figure 3 représente une vue à plat dans le sens horizontal en une seule pièce de chacun des tiroirs avec lignes de pli préétablies (11). Leur forme et leur volume sont obtenus par pliage suivant des lignes de pli préétablies (11). Chaque pièce se compose du corps, fond (3) et base (5), des côtés (10) avec leurs languettes (12), leurs fentes (13) et de la hampe (7) avec sa fente (8). La pièce horizontale, aux lignes de pli préétablies, prend sa forme et son volume comme suit:

- a / ramener la base (5) sur le fond (3) suivant un angle de 90°
- b / ramener les côtés (10) de la base (5) suivant un angle de 90° avec la base (5)
- c / ramener les côtés à languettes (12) suivant un angle de 90° avec le fond (3) et à l'intérieur des côtés de la base (5)
- d / introduire à fond les languettes dans les fentes (13) des côtés (10) de la base (5) et une fois à l'extérieur les replier vers l'arrière de 180°
- e / redresser la hampe (7) aplatie contre le dos du fond (3)

- 6 -

de 140 ° dans le prolongement du fond (3) et à l'extérieur du tiroir.

La figure 4 représente une vue de profil de l'appareil après utilisation.Les tiroirs étant en position basse et le réceptacle en position haute,les tiroirs (1) et (2) sont ramenés 5 l'un vers l'autre,bord libre (4) contre bord libre (4).Les bords libres (4) agissent comme des raclettes.L'excrément est gratté,décollé,soulevé par le bord libre (4) du petit tiroir (2) et amené ou basculé dans le grand tiroir (1).Les tiroirs 10 opposés,coulissés à fond,l'un dans l'autre,délimitent un volume clos sur cinq côtés.Le côté ouvert correspond à l'ouverture du réceptacle (9).Les tiroirs étant coulissés à fond,les échancrures du réceptacle disparaissent,les bords opposés de l'échancrure se croisent et se superposent,assurant ainsi l' 15 herméticité de l'appareil.Le bord de l'échancrure du réceptacle (9) fixé sur le tiroir (2) une fois coulissé à fond,vient prendre la position représentée par le trait en pointillé (14) Les tiroirs coulissés à fond l'un dans l'autre contiennent le déchet ou l'excrément.

20 La figure 5 représente une vue de profil de l'appareil après retournement:les tiroirs (1) et (2) sont maintenus l'un contre l'autre à l'aide des hampes (7),et sont retournés d'un demi-tour des poignets.Les tiroirs (1) et (2) se trouvent alors placés en position haute et le réceptacle (9) en position basse. 25 L'excrément ou le déchet (6) est soumis à sa propre pesanteur Il n'est plus retenu dans les tiroirs (1) et (2) et tombe dans le réceptacle (9).

La figure 6 représente une vue de l'ensemble de l'appareil clos et bloqué.Les tiroirs (1) et (2) étant en position haute 30 et le réceptacle (9) en position basse,les tiroirs sont basculés l'un vers l'autre,en contact,base contre base,dans le réceptacle (9) en ramenant les hampes (7) l'une vers l'autre.Les hampes sont bloquées l'une dans l'autre par les fentes (8),chaque fente aménagée dans leur quart supérieur,sur la moitié 35 de leur largeur,le sens de la fente étant inversé suivant la gauche ou la droite.

- 7 -

La figure 7 représente la vue d'un tiroir en cours de déplia-  
ge:Pour être facilement transporté chacun des tiroirs a son  
fond (3) rabattu à 90° sur la base (5),les côtés (10) étant  
repliés en deux vers l'intérieur du tiroir et séparés en deux  
triangles suivant leur plus longue diagonale.Les deux tiroirs  
(1) et (2) ayant la forme de rectangles,sont placés à plat l'  
un sur l'autre et entourés par le réceptacle (9).L'utilisa-  
teur déplie le réceptacle (9),prend chacun des tiroirs (1) et  
(2),l'un après l'autre,pouce et index de la main droite te-  
nant la base (5) et pouce et index de la main gauche tenant  
la hampe (7).Il écarte de 90° le fond (3) rabattu sur la base  
(5) suivant les lignes de dépliage préétablies,l'une entre le  
fond (3) et la base (5) et les autres suivant les plus longues  
diagonales des deux côtés (10) de chacun des tiroirs.Les ti-  
roirs (1) et (2) sont mis en forme et en volume.Les hampes (7)  
sont redressées de 140°.

L'appareil,obje<sup>t</sup> de la présente invention,de fabrication peu  
onéreuse,offre les avantages d'une utilisation simple,assure  
une hygiène efficace et ce d'autant plus que ledit appareil  
contenant les déchets ou les excréments se délite et se désa-  
grège dans l'eau courante des caniveaux,des conduits,des é-  
gouts,supprimant tout risque de barrage ou d'obstruction in-  
tempéristif.S'il est jeté dans une poubelle,dans une boîte à  
déchets ou une boîte à papiers disposée sur la voie publique,  
il est éliminé en même temps que le contenu de la poubelle,de  
la boîte à déchets ou de la boîte à papiers par les moyens ha-  
bituels municipaux ou privés.

Par ailleurs,il est prévu une réalisation adaptée au poids de  
l'animal selon trois catégories,la première jusqu'à cinq kilo  
grammes,la seconde jusqu'à quinze kilogrammes et la troisième  
au-dessus permettant à l'utilisateur un choix conforme au be-  
soin.

De plus,les tiroirs étant repliés et le réceptacle enroulé  
autour d'eux,l'appareil est présenté sous un emballage soit  
unitaire,soit multiple empilé soit en dépliant du type accor-  
déon.

- 8 -

Le domaine d'application peut être étendu aux hôpitaux, cliniques, hospices, laboratoires, usines et à tout lieu où s'exerce une activité provoquant des déchets tels que: cotons souillés, rognures, objets sales, objets contaminants, ordures, chutes diverses...

- 9 -

REVENDICATIONS.

1 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et des déchets, en particulier des excréments d'animaux du type comportant une partie de recueillement en matière relativement rigide et une enveloppe de stockage, caractérisé en ce qu'il comprend deux tiroirs munis de hampes, coulissants l'un dans l'autre et sur lesquels est adapté un réceptacle en matière souple qui, lorsque les tiroirs sont pliés, les entoure, permettant ainsi un transport aisément et discret, l'ensemble étant réalisé avec des matériaux délitables s'auto-éliminant, ce qui assure une hygiène particulièrement efficace.

2 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et des déchets selon la revendication 1 caractérisé en ce que chaque tiroir est présenté initialement en une seule pièce, à plat, dans le sens horizontal et que sa forme et son volume sont obtenus soit par pliage soit par dépliage suivant des lignes de pli préétablies.

3 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et des déchets, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le fond, partie extérieure de chaque tiroir, se prolonge en hauteur par une hampe permettant la prise par l'utilisateur ainsi que la précision des manœuvres.

4 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et des déchets, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bord libre de la base des tiroirs agit comme une raclette le matériau employé étant relativement rigide.

5 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et des déchets, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les tiroirs ont un volume différent ce qui permet de les faire coulisser l'un dans l'autre de sorte que le bord libre de la base du plus petit tiroir vient buter sur le fond du plus grand après avoir gratté, décollé, soulevé, amené les déchets.

6 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et des déchets, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les tiroirs, coulissés à fond l'un dans l'autre, délimitent un

- 10 -

volume clos sur cinq côtés, le côté ouvert correspondant à l'ouverture du réceptacle.

7 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et des déchets, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les 5 tiroirs coulissés l'un dans l'autre et contenant les déchets, sont retournés ensemble d'un demi-tour de poignet par l'intermédiaire des hampes, ce qui fait tomber les déchets dans le réceptacle.

8 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et 10 des déchets, selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'herméticité de l'appareil est obtenu par le retournement, base contre base, des tiroirs dans le réceptacle, en ramenant les hampes l'une vers l'autre.

9 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et 15 des déchets, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la hampe est de forme géométrique telle que : carré, rectangle, triangle, trapèze, ellipse, cercle, sinusoidé.

10 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et des déchets, selon la revendication 1, caractérisé en ce que 20 chaque hampe est fendue sur un côté pour permettre leur blocage l'une dans l'autre lors du retournement des tiroirs dans le réceptacle.

11 - Appareil pour ramasser et éliminer des objets et 25 des déchets, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le réceptacle est une poche échancree de chaque côté, entre les deux tiroirs, et dont l'extrémité ouverte est solidarisée à ceux-ci par des moyens de fixation tels que collage, agrafage soudage, pression...

## Planche 1/4

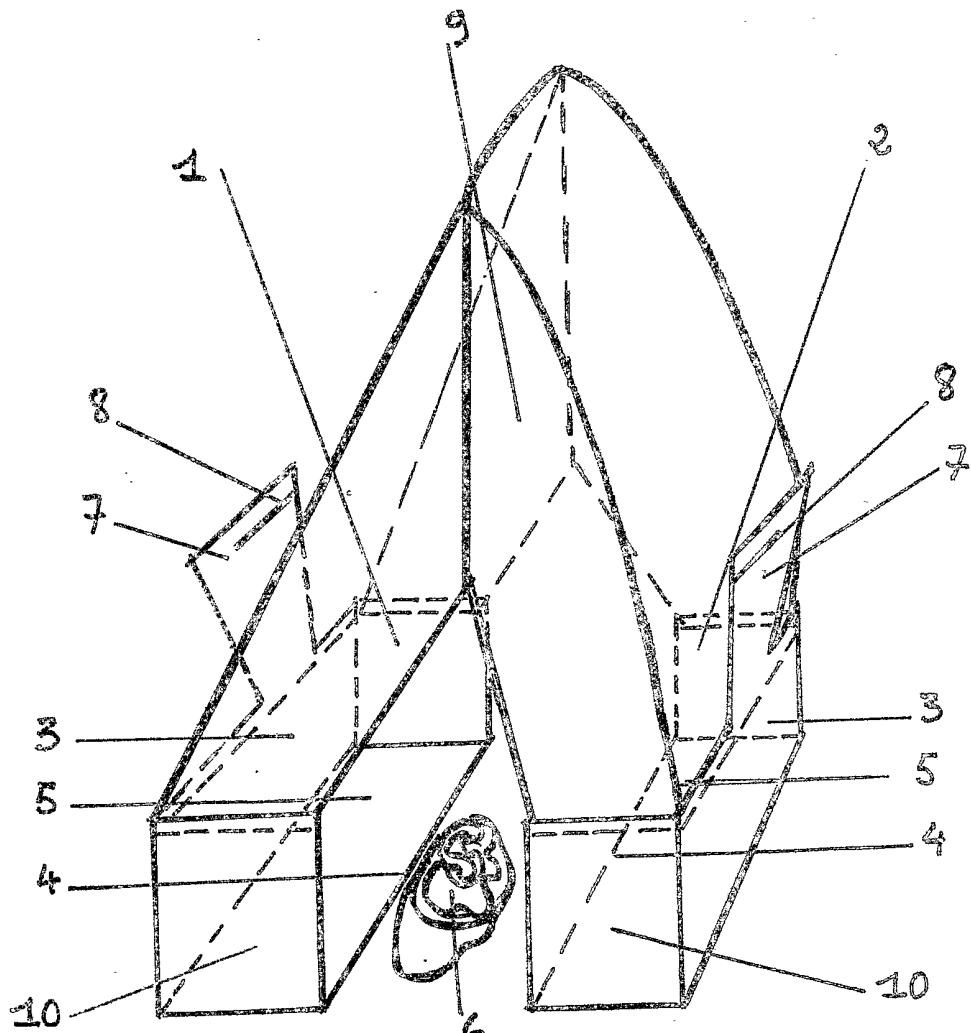


Fig. 1

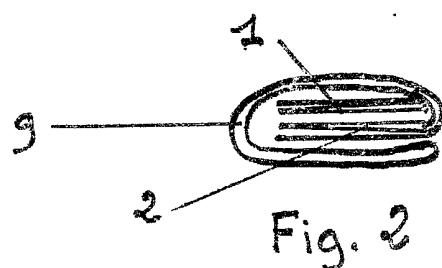


Fig. 2

## Planche 2/4

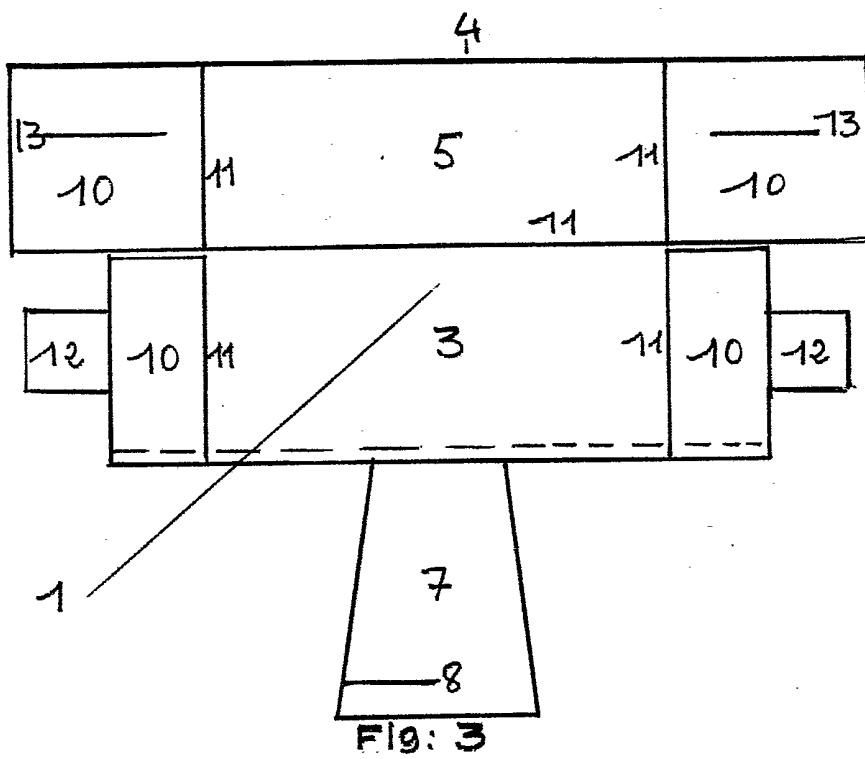
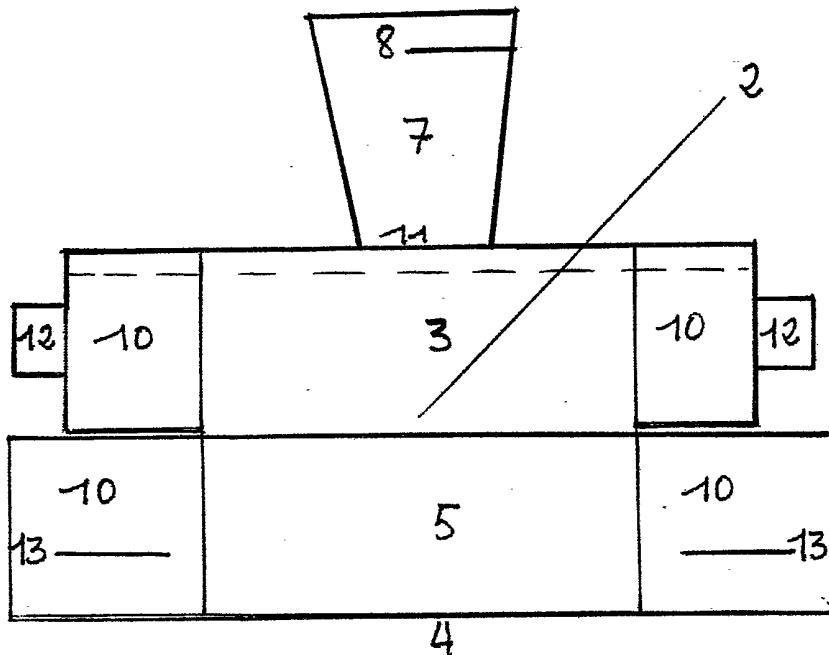


FIG: 3

## Planche 3/4

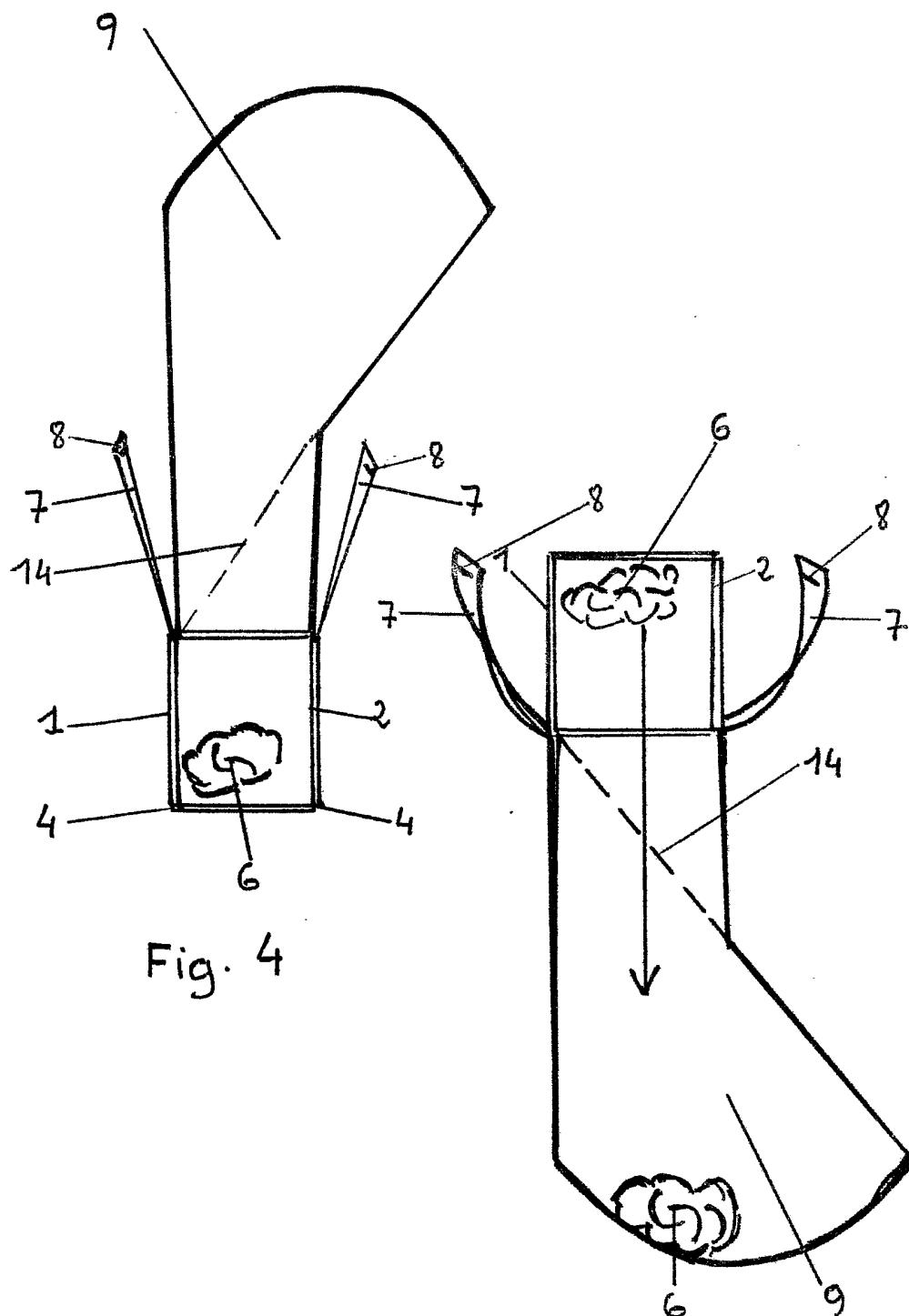


Fig. 4

Fig. 5

## Planche 4/4

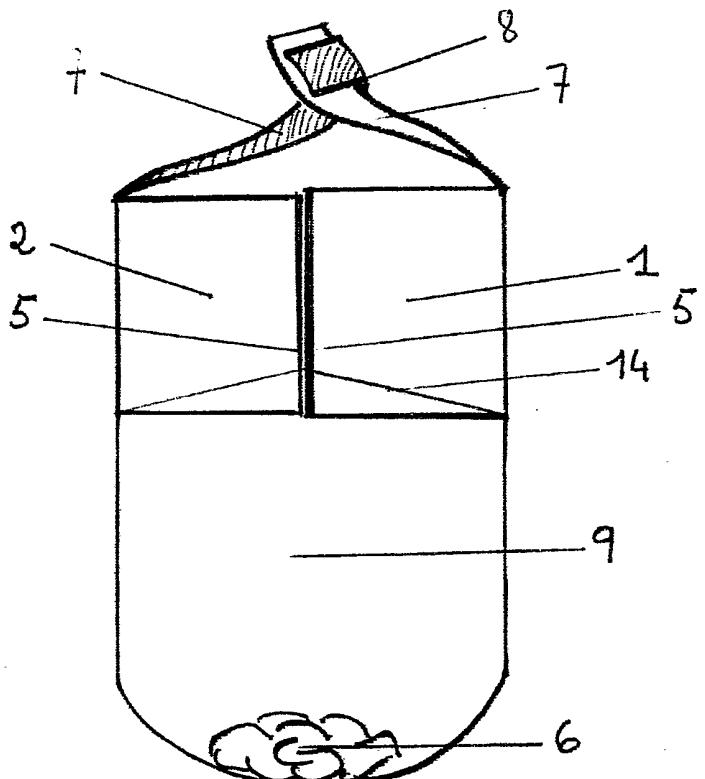


Fig. 6

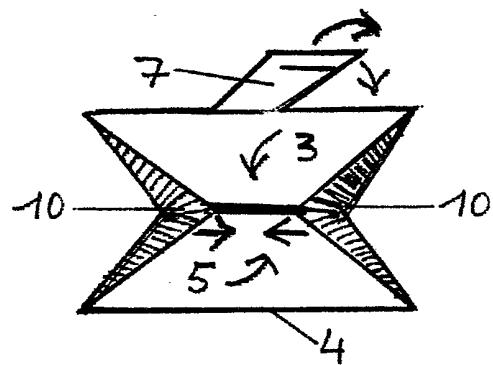


Fig. 7